

Procès-verbal
Assemblée générale ordinaire
mardi 31 mars 2015
Aula du Collège Calvin – Salle Frank-Martin
14h15 – 15h45

Membres présents : 146 (*selon scrutateurs*)

Membres excusés : 33 (*cf. liste annexée au PV*)

Prise de notes et rédaction du procès-verbal : Georgette PUGIN

Ouverture, accueil

Le président de l'APEGE, Daniel PILLY, ouvre la séance.

C'est la première tenue de l'Assemblée générale de l'Association de Pensionnés de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (APEGE) depuis la fusion de l'AMPIA et de l'ADP-EPM en Assemblée constitutive du 5 juin 2014.

- La liste des 33 personnes qui ont eu l'obligeance de se faire excuser est déclinée. (*cf. liste annexée*)
- L'ordre du jour de l'AG du 31 mars 2015, envoyé à tous les membres avec la convocation, est rappelé :

1. Communications
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'APEGE du 5 juin 2014
3. Rapports
 - 3.1. Président de l'APEGE
 - 3.2. Trésorier de l'APEGE
 - 3.3. Vérificateurs des comptes de l'APEGE
4. Discussion et approbation des rapports qui précèdent
5. Divers

L'ordre du jour est accepté sans aucune modification.

1. Communications

- Une rectification est demandée concernant la *Lettre d'information* de l'APEGE de mars 2015.
Page 2, sous APEGE-Culture : *Barnabé*, samedi 13 juin au lieu du mardi 30.

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale constitutive de l'APEGE du 5 juin 2014

L'année 2014 a été exceptionnelle : 4 procès-verbaux, qui ont marqué chacun une des étapes de la fusion, sont à adopter :

2.1. PV de l'AG de l'AMPIA du 3 avril 2014

Il porte sur le « Protocole d'accord » (accord de fusion) entre AMPIA et ADP-EPM
Ce PV est approuvé. (Abstention des membres issus de l'ADP-EPM qui n'étaient pas concernés)

2.2. PV de l'AG de l'ADP-EPM du 7 mai 2014

Il porte sur le « Protocole d'accord » entre ADP-EPM et AMPIA et la dissolution de l'ADP-EPM, subordonnée à l'approbation des nouveaux statuts lors de l'Assemblée constitutive fixée le 5 juin.
Ce PV est approuvé. (Abstention des membres issus de l'AMPIA qui n'étaient pas concernés)

2.3. PV de l'AG extraordinaire de l'AMPIA du 5 juin 2014

Il porte sur la dissolution de l'AMPIA, sous réserve de l'acceptation des statuts de la nouvelle association qui sera dénommée APEGE.
Ce PV est approuvé. (Abstention des membres issus de l'ADP-EPM qui n'étaient pas concernés)

2.4. PV de l'Assemblée générale constitutive de l'APEGE du 5 juin 2014

Ce PV de l'Assemblée constitutive - qui a vu la création de l'APEGE, née de la fusion AMPIA et ADP-EPM - est adopté à une majorité évidente par les membres présents de l'APEGE.
Deux abstentions sont notées.

Le PRÉSIDENT remercie Georgette Pugin, en qualité de Secrétaire de l'AMPIA (PV 1 et 3), puis de Secrétaire de séance de l'Assemblée constitutive (PV 4) pour la rédaction de ces documents.
Luc Pouilly, Secrétaire de l'ADP-EPM, est remercié à son tour (PV 2).

3. Rapports

Le Président salue l'arrivée de Monsieur Michael Paparou, Président du Comité de la CPEG.

3.1. Rapport du Président

Le Président lit son rapport pour l'exercice 2014. Ce texte en 7 points figure *in extenso* ci-dessous.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter ce premier rapport d'activité de l'APEGE. Notre Association, issue de la fusion de l'Association des pensionnés des établissements publics médicaux (ADP-EPM) et de l'Association des membres pensionnés de la CIA (AMPIA), est née officiellement lors de l'Assemblée générale constitutive du 5 juin 2014.

Le Comité s'est réuni 6 fois en 2014 et 1 fois en 2015, au début il s'agissait du Comité de l'AMPIA auquel se joignaient quelques membres du Comité de l'ADP-EPM, puis dès le 5 juin, du Comité de l'APEGE, élu à cette date. Le Bureau s'est réuni autant de fois, ainsi que le groupe chargé de planifier la fusion de nos deux associations. Le Comité, préparé par le Bureau, a pris les décisions nécessaires à la vie de notre Association.

Je vais maintenant passer en revue quelques éléments de notre action pendant cette année.

1. Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

C'est le 1er janvier 2014 que la CPEG a officiellement débuté son activité. Une Assemblée des délégués a eu lieu en juin. Je rappelle que nous y avons 30 délégués. Nous avons en plus 1 représentant au Comité, M. Antonino Muraca, Vice-Président de notre Association, qui tient au courant régulièrement le Comité de la vie de la Caisse de prévoyance. Nous en entendrons plus sur le sujet lors de l'exposé de M. Michaël Paparou, président de la CPEG.

Je signale au passage que la CPEG nous offre de publier un « billet » dans sa lettre d'information semestrielle. Nous en avons donc déjà publié deux.

2. APEGE -Culture

Comme nous avons pu l'annoncer lors de notre dernière Assemblée générale, notre Association a été réintégrée dans le cercle des groupements bénéficiaires des prestations de la Ville de Genève pour les aînés. Ainsi, dès le début de la saison, nous avons pu offrir un certain nombre de billets pour les manifestations subventionnées par la Ville. En plus, nos membres ont la possibilité de fréquenter les

théâtres avec un billet à 10 F sur présentation de la carte de membre. Je remercie vivement Mme Monique Humbert qui s'occupe avec diligence et efficacité de ce service à nos membres.

3. Gestion des membres

Le Comité a conclu un nouveau contrat avec la société « Cyrus », qui tient le fichier informatique de nos membres et la comptabilité. Après insertion des membres de l'ADP-EPM et enlèvement des membres démissionnaires, notre Association est forte d'un peu plus de 6000 membres. Mes remerciements à M. Samuel Cornuz, qui assume la charge de gestionnaire des membres avec l'aide de M. Werner Zimmermann. Remerciements aussi à M. Stephan Conradin, qui a veillé à l'intégration des membres de l'ADP-EPM.

4. Travaux résultants de la fusion AMPIA et ADP-EPM

Dès le mois de juin, votre comité s'est attelé aux nombreux travaux administratifs nécessités par la fusion. Il a fallu :

- ouvrir un nouveau compte postal et bancaire et fermer ceux de l'AMPIA et de l'ADP-EPM
- créer un nouveau site internet www.apege.ch et fermer celui de l'AMPIA, inscrire toutes les informations utiles sur le nouveau site
- éditer les procès-verbaux des assemblées générales de dissolution de nos associations respectives et celui de l'Assemblée générale constitutive de l'APEGE
- éditer les nouveaux statuts, dont quelques exemplaires sont à disposition à l'entrée. Ces documents sont à disposition sur notre site internet.

Pour tous ces travaux, je remercie Mme Georgette Pugin, Vice-Présidente et Secrétaire, M. Giancarlo Mancini, Trésorier, M. Werner Zimmermann, Responsable du site, M. Antonino Muraca, Vice-Président. Grâce à eux, tout était sous toit au début de cette année 2015.

5. Nouvelle loi sur la rente-pont AVS B 5 20

Comme vous avez pu le lire dans la lettre d'invitation à cette assemblée, l'action entreprise l'an dernier pour supprimer l'effet rétroactif de cette loi pour les titulaires du PLEND a été un succès. En effet, le Grand Conseil a voté en octobre la suppression de cette mesure rétroactive.

6. Collaboration avec d'autres associations.

Lors de sa séance du 25 septembre 2014, le Comité de l'APEGE a décidé de reprendre sa place au sein de la Plateforme des associations d'ânés de Genève. Il a désigné, pour le représenter, Messieurs Michel Malka qui était déjà son représentant au Comité de la Plateforme et Robert Gurny. La Plateforme a été constituée en mai 2005, elle regroupe une trentaine d'associations dont la mission commune est de se préoccuper des intérêts des âné-e-s.

Nos délégués participent aux assemblées plénières (1 ou plusieurs représentants par association + les observateurs)

Lors de la même séance, le Comité a renoncé à participer au Cartel de la fonction publique, dont faisait partie l'ADP-EPM, car ce regroupement syndical traite des conditions de travail des membres actifs de la fonction publique et non des retraités. Cela ne nous empêche pas d'entreprendre solidairement avec le Cartel intersyndical des actions de portée plus générale.

7. Conclusion

En terminant ce rapport, je remercie encore tous les membres de notre Comité, et en particulier tous ceux cités dans le corps de ce rapport. Notre Association a bien digéré sa fusion et est prête aux actions qui ne manqueront pas de se présenter à l'avenir.

Je rappelle que j'ai été élu en 2014 pour un mandat de deux ans, que je ne renouvellerai pas. Nous allons donc devoir nous mettre à la recherche d'une présidente ou d'un président pour la prochaine Assemblée générale du printemps 2016. Les candidatures sont bienvenues.

Daniel PILLY

PRESIDENT : Celles et ceux que le poste de président-e intéresse sont prié-e-s de s'adresser au Comité ou au Président avant la prochaine Assemblée générale.
Se référer aux « Statuts de l'APEGE » pour l'élection, et au « Cahier des charges » pour voir ce que recouvre le poste.

3.2. Rapport du trésorier

La parole est donnée à Giancarlo MANCINI, trésorier de l'APEGE.

Chaque membre a reçu le « Rapport financier » de l'exercice 2014 qui se trouvait au dos de la convocation à l'AG 2015. Ce document est projeté sur écran pour en faciliter le suivi.

Compte d'exploitation

Les recettes s'élèvent à CHF 86'936.02.

Les dépenses à CHF 83'773.33.

Le compte d'exploitation 2014 présente un profit de CHF 3'162.69.

Dépenses

L'année 2014 a été une année exceptionnelle au plan des dépenses. Les Assemblées générales de l'AMPIA et de l'ADP-EPM ainsi que l'Assemblée constitutive de l'APEGE ont entraîné des frais de graphiste et d'imprimeur, pour la réalisation des dépliantes et du logo de la nouvelle association, pour les photocopies, pour les *Lettres d'information*, auxquels s'ajoute un coût élevé pour l'affranchissement des courriers, pourtant regroupés, pour être adressés à environ 7'000 membres, avant que le fichier électronique ne soit apuré.

On constate l'importance de ces dépenses, principalement sous les rubriques : « Epsilon », « Assemblées », « Comité » et « Affranchissement ».

Recettes

Le profit en fin d'exercice est dû uniquement au versement de la part de l'Office des poursuites du montant de CHF 25'969.20 que devait un débiteur de l'ADP-EPM. Ce versement a généré un produit extraordinaire de CHF 12'969.20. Sans ce produit, et compte tenu que l'année 2014 a été une année exceptionnelle au plan des dépenses, l'Association aurait dû enregistrer une perte de CHF 9'806.51.

A ce sujet, le trésorier passe la parole à Monsieur Ferdinand LANCOUD, ex-vice-président de l'ADP-EPM, chargé du suivi de l'affaire. Ce dernier prend le micro qui lui est tendu pour faire part de la bonne nouvelle. Grâce aux efforts qu'il a déployés sans relâche auprès de l'Office des poursuites, ce dernier est arrivé au but final : récupérer la somme intégrale qui avait été détournée par un ancien président, au détriment de l'Association de Pensionnés des Etablissements publics médicaux.

F. Lancoud est chaudement remercié pour sa persévérance. Il est applaudi par l'assistance.

Le versement de la somme due, annoncé en décembre 2014, a été effectué sur le compte en janvier 2015.

« Ce qui a permis d'améliorer la dot de la mariée ! », relève un membre.

En début d'exercice, une campagne de « Rappel des cotisations impayées pour 2013 et 2014 » a été lancée par les Comités des deux ex-associations, AMPIA et ADP-EPM. Elle a produit des effets positifs au plan financier.

Le compte du service APEGE-Culture a été réintégré dans les comptes de l'APEGE. Il laisse apparaître momentanément une dépense de CHF 947.50. Cette somme devrait être complètement remboursée par la vente des billets aux membres.

Bilan

Le total de l'Actif s'élève à CHF 211'632.34. Les montants qui le composent se répartissent de la manière suivante :

Caisse	CHF	305.00
CCP	CHF	41'453.16
Banque	CHF	40'335.55
Titres	CHF	103'497.73
Impôt anticipé	CHF	71.70
Actif transitoire	CHF	25'969.20

Sous la rubrique « Titres », on trouve un montant de CHF 103'497.73 qui comprend des bons de caisse BCGE et un placement dans le *Rainbow Fund* BCGE.

Au Passif, le montant de la fortune finale est de CHF 208'112.84. Le poste passif transitoire de CHF 3'519.50 représente les frais d'affranchissement concernant l'exercice 2014, mais facturés par Postfinance en 2015.

Cotisation annuelle

La cotisation 2015 a été fixée par l'Assemblée constitutive de l'APEGE du 5 juin 2014 à CHF 15.- par membre.

Merci encore à tous les membres AMPIA et ADP-EPM qui ont versé ponctuellement leur cotisation annuelle.

Le PRESIDENT remercie Giancarlo Mancini pour son travail rigoureux de trésorier.

3.3. Rapport des vérificateurs des comptes de l'APEGE

Selon le mandat qui leur a été confié en 2014 par l'Assemblée constitutive, les deux vérificateurs, Jean-Jacques ROSÉ et Maria Luise CAUSIN ont contrôlé les comptes sur la base des documents présentés par le trésorier.

J-J ROSÉ lit le rapport établi et signé le 5 mars 2015.

Tous deux ont vérifié la concordance entre les pièces justificatives et les enregistrements comptables. Sur la base de leur examen, ils nous proposent d'approuver les comptes qui nous sont soumis et d'en donner décharge au Trésorier et au Comité.

Ils remercient le trésorier pour la tenue et la présentation de la comptabilité.

4. Discussion et approbation des rapports qui précèdent

Une première question est posée.

- Le montant indiqué sous la rubrique *Epsilon (Ndlr : Messagerie)*, c'est beaucoup !

GESTIONNAIRE DES MEMBRES : Un courrier envoyé, comprend les frais d'impression, la mise sous pli et l'affranchissement pour plus de 7'000 membres (avant l'apuration de la liste).

A propos de la fortune qui s'élève à plus de 200'000 francs...

- Pourquoi une somme aussi importante ?

PRESIDENT : Cela représente une réserve pour payer les frais en cas de situation difficile.

- Le budget sera-t-il à l'équilibre l'an prochain ou les comptes seront-ils négatifs ?

TRESORIER : Le budget sera à l'équilibre en 2015 ! La cotisation passant à 15 francs (au lieu de 10.-) pour les anciens membres de la CIA, un bénéfice est attendu.

R. GURNY : Il est d'usage dans les associations d'avoir en réserve un montant équivalant à 3 fois le budget annuel afin d'être à l'aise en cas de problèmes.

Armand MULLER (ancien membre du Comité de l'ADP-EPM) demande la parole afin de pouvoir remercier le Comité fusionné de l'APEGE pour tout le travail accompli en une année. Puis il revient sur l'intervention de F. Lancoud : « *Nous avons joué cartes sur table. La compréhension est venue de l'AMPIA. Sans F. Lancoud et sa volonté de ne pas lâcher le morceau et de tarauder l'Office des poursuites, nous n'en serions pas là ! Nous avons mal au cœur de ce contentieux. La somme est enfin récupérée !* »

- Il faut maintenir un petit capital ! En cas de mésaventures, il y aura possibilité de couvrir des frais d'avocat, ajoute un membre dans la salle.

Le PRESIDENT passe au vote à main levée des différents rapports.

- Le rapport du Président est approuvé à l'unanimité.

- Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité

La décharge globale pour sa gestion est accordée à l'unanimité au Comité.

5. Divers

L'article 16 des Statuts de l'APEGE, figurant au point 5 de l'ordre du jour, est rappelé.

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Comité.

PRESIDENT : Y aurait-il encore des questions sur les consciences ?

- - -

Si tel n'est pas le cas, l'Assemblée générale, dans sa partie formelle, est close.

Michael PAPAROU a accepté de venir nous parler de la CPEG (opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2014. Ce dernier est président du Comité de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève. Il y défend les intérêts des actifs et des pensionnés.

L'exposé de M. Paparou est annexé à ce PV.

Werner ZIMMERMANN (représentant à la CIA jusqu'en 2013) demande où en est la publication (ou le fascicule) retraçant la vie de la CIA. Le budget a été voté et les moyens dégagés par la CIA. Quelle en sera la date de parution ?

La question est posée à Jean-Louis RIMAZ.

Les périodes de la vie de la CIA seront couvertes en deux tomes :

- 1921 à 2004 (1^{er} tome)
- 2004 à 2013 (2^e tome)

Il manquait ces années, jusqu'à la fin annoncée de la CIA.

Le travail a été élaboré en 2014 par Claude-Victor COMTE (ancien directeur de la CIA) et Jean-Louis RIMAZ (tour à tour ancien président et vice-président du Comité de la CIA). Le texte a été rendu en novembre 2014. La CPEG l'a reçu en décembre. Il y a un souci avec l'éditeur : les choses n'avancent pas !

L'ouvrage comprend 3 volets :

- Chronologie
- Gestion de la CIA
- Fusion CIA-CEH

Un dernier volet portera sur l'interview d'acteurs directs tels que David Hiler, Conseiller d'Etat, qui a été en charge des finances, des représentants de membres de la Caisse de prévoyance (Cartel intersyndical, SSP, etc.), de membres du personnel de l'ancienne CIA.

Un participant s'adresse directement à Monsieur Paparou :

- Concrètement, que pensez-vous faire ?
- Je vais relancer les instances de la CPEG pour avoir la date de parution.

En fin d'exposé, le PRÉSIDENT de l'APEGE remercie chaleureusement Michael Paparou. Il invite les participants à la traditionnelle réception organisée au foyer de l'aula Frank-Martin. C'est l'occasion de nous retrouver autour d'un buffet, de partager un moment d'amitié, et de lever nos verres à la santé tant de la CPEG que de l'APEGE.

Georgette PUGIN

Rédactrice

(Février 2016)